
THT-1050 – TRAVAIL VOCAL ET CORPOREL I

Bureau : CSL-3424 Local du cours : CSL-0728
Les étudiants peuvent me rencontrer sur rendez-vous.

Courriel : carole.nadeau@lit.ulaval.ca

Judi 28 janvier échanger quelques mots 10h

Judi 11 février : 8h30 à 11h20 virtuel
Judi 18 février : 8h30 à 11h20 / 12h30 à 15h20 présentiel
Judi 11 mars : 8h30 à 11h20 / 12h30 à 15h20 présentiel
Judi 18 mars : 8h30 à 11h20 virtuel

DESCRIPTION

Travail vocal et corporel I : l'activation tonique (1 crédit)

Ce cours atelier de 15 heures se concentre sur la tonification musculaire de la bouche et de la prise de parole, par un travail de diction, de respiration, d'expression et d'explorations. Il propose un programme d'exercices pour mieux connaître et exploiter les possibilités de l'outil vocal dans un esprit d'ouverture, sur un espace de créativité et d'expérimentation.

OBJECTIFS

- Souffle et son : relaxation, respiration, musculation abdominale, appareil phonateur.
- Son et voix : diction, articulation, pose et place de la voix, projection.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Ce cours se donne sous forme d'ateliers pratiques. Le succès du cours repose sur un travail quotidien entre les deux plages horaires en présentiel, nécessitant d'« habiter » les exercices et non seulement de les répéter techniquement. Il accorde une place centrale à l'entraînement quotidien. La présence active à chacun des cours est exigée.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

* Remise d'un travail de déchiffrage d'un texte comme une partition musicale	15 %
* Diction exercice 1 individuel	20 %
* Diction exercice 2 jeux d'exploration collective	20 %
* Journal	15 %
* Questionnaire anatomie pour la voix	15 %
* Participation (ponctualité, présence, implication) en classe	15 %

5. DOCUMENTATION

Une bibliographie sélective sera distribuée en classe ou sur le site de l'ENA.

6. POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

- Politique concernant les absences : La présence au cours est obligatoire et toute absence non motivée pourrait entraîner des pénalités. Un règlement concernant les absences a été voté au comité de programme. Selon ce règlement, une absence non motivée peut entraîner des pénalités et trois absences non motivées peuvent entraîner un échec. La règle des absences motivées pour une raison sérieuse tient toujours : une absence est considérée motivée sous présentation d'une preuve écrite valable et vérifiable à l'enseignant.
- Politique concernant la correction de la langue :
www.lit.ulaval.ca/departement/politiques-et-reglements/

- Plagiat / voir *Règlement des études de l'Université Laval* :
<http://www.lit.ulaval.ca/index.php?id=493>
- Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>
- Politique relative au calendrier de publication des résultats : 30 % de la note globale devra avoir été attribuée et communiquée aux étudiants deux jours ouvrables avant la date d'abandon sans échec et sans remboursement. Seuls les cours à formule particulière, ayant été approuvés par les directions d'unité, seront exemptés de cette politique, ce qui devra faire l'objet d'une mention dans le plan de cours.

Échelle de conversion de notes (1^{er} cycle)

Excellent	A+ = 94-100	A = 89-93	A- = 85-88	Passable :	D+ = 61-64	D = 55-60
:						
Très bon :	B+ = 82-84	B = 78-81	B- = 75-77	Insuffisant :	E = 0-54	
Bon :	C+ = 72-74	C = 68-71	C- = 65-67			

THT-2050 – TRAVAIL VOCAL ET CORPOREL II

Bureau : CSL-3424 Local du cours : CSL-0728

Courriel : carole.nadeau@lit.ulaval.ca

Les étudiants peuvent me rencontrer sur rendez-vous.

Vendredi 19 mars : 12h30 à 15h20 virtuel

Vendredi 26 mars : 8h30 à 11h20 / 12h30 à 15h20 présentiel

Vendredi 16 avril : 8h30 à 11h20 / 12h30 à 15h20 présentiel

Vendredi 23 avril : 8h30 à 11h20 virtuel

DESCRIPTION

Travail vocal et corporel II : les appuis (1 crédit)

Ce cours offert sous forme d'ateliers propose l'exploration des véhicules créatifs que sont la voix et le corps en arts vivants. Il intègre une approche globale du travail vocal, c'est-à-dire englobant l'être tout entier – corps, intellect, émotions. Il s'agit de faire évoluer la conscience corporelle et vocale, de même que l'expérience physique d'un texte dit, à travers l'exploration de divers appuis physiques du corps et réalisé à partir d'un texte choisi. Cette démarche privilégie la poétique d'un théâtre où la relation entre le corps et la parole suppose une intégration organique de ces deux langages.

OBJECTIFS

- Développer une conscience du corps et de potentiels appuis.
- Assouplir le geste vocal et développer l'écoute.
- Être sensible aux qualités sonores et musicales de la langue et des textes.
- Aborder le geste vocal comme instrument d'expression, de communication et d'exploration créative

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Ce cours se donne sous forme d'ateliers pratiques. Le succès du cours repose sur un travail quotidien entre les deux plages horaires en présentiel, nécessitant d'« habiter » les exercices et non seulement de les répéter techniquement. Il accorde une place centrale à l'entraînement quotidien. La présence active à chacun des cours est exigée.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

* Remise d'un travail de déchiffrement d'un texte comme une partition musicale	15 %
* Présentation exercice 1 individuel	20 %
* Présentation exercice 2 jeux d'exploration collective	25 %
* Journal	20 %
* Participation (ponctualité, présence, implication) en classe	20 %

5. DOCUMENTATION

Une bibliographie sélective sera distribuée en classe ou sur le site de l'ENA.

6. POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

- Politique concernant les absences : La présence au cours est obligatoire et toute absence non motivée pourrait entraîner des pénalités. Un règlement concernant les absences a été voté au comité de programme. Selon ce règlement, une absence non motivée peut entraîner des pénalités et trois absences non motivées peuvent entraîner un échec. La règle des absences motivées pour une raison sérieuse tient toujours : une absence est considérée motivée sous présentation d'une preuve écrite valable et vérifiable à l'enseignant.

- Politique concernant la correction de la langue :

www.lit.ulaval.ca/departement/politiques-et-reglements/

- Plagiat / voir *Règlement des études de l'Université Laval* : <http://www.lit.ulaval.ca/index.php?id=493>

- Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

- Politique relative au calendrier de publication des résultats : 30 % de la note globale devra avoir été attribuée et communiquée aux étudiants deux jours ouvrables avant la date d'abandon sans échec et sans remboursement. Seuls les cours à formule particulière, ayant été approuvés par les directions d'unité, seront exemptés de cette politique, ce qui devra faire l'objet d'une mention dans le plan de cours.

Échelle de conversion de notes (1^{er} cycle)

Excellent	A+ = 94-100	A = 89-93	A- = 85-88	Passable :	D+ = 61-64	D = 55-60
:						
Très bon :	B+ = 82-84	B = 78-81	B- = 75-77	Insuffisant :	E = 0-54	
Bon :	C+ = 72-74	C = 68-71	C- = 65-67			

THT-1050 – TRAVAIL VOCAL ET CORPOREL III

Bureau : CSL-3424 Local du cours : CSL-0728
Les étudiants peuvent me rencontrer sur rendez-vous.

Courriel : carole.nadeau@lit.ulaval.ca

DESCRIPTION

Travail vocal et corporel III : les médiations (1 crédit)

Ce cours offert sous forme d'ateliers propose l'exploration des véhicules créatifs que sont la voix et le corps en arts vivants. Il intègre une approche globale du travail vocal, c'est-à-dire englobant l'être tout entier – corps, intellect, émotions. Il s'agit de faire évoluer la conscience corporelle et vocale, de même que l'expérience physique d'un texte dit, à travers l'exploration de divers outils de communication réalisée à partir d'un texte choisi. Expérimenter la voix et le corps dans des situations de médiation (voix amplifiée, corps filmé, polyphonie, superposition enregistrée et en temps réel).

OBJECTIFS

- Expérimentation des exigences et des possibilités de la médiation de la voix et/ou du corps
- Développer l'écoute
- apprivoiser la technique, en faire une alliée de jeu

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Ce cours se donne sous forme d'ateliers pratiques. Le succès du cours repose sur un travail quotidien entre les deux plages horaires en présentiel, nécessitant d'« habiter » les exercices et non seulement de les répéter techniquement. Il accorde une place centrale à l'entraînement quotidien. La présence active à chacun des cours est exigée.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

* Remise d'un travail de déchiffrement d'un texte comme une partition musicale	15 %
* Présentation exercice 1 individuel	20 %
* Présentation exercice 2 jeux d'exploration collective	25 %
* Journal	20 %
* Participation (ponctualité, présence, implication) en classe	20 %

Considérant qu'il est essentiel d'ancrer les savoir-faire dans le travail pratique, il sera proposé aux étudiant.e.s de travailler sur un ou des textes ou une ou des scènes ou sur tout autre type de prestation qu'ils ou qu'elles auront à présenter dans le cadre d'un autre cours du programme de théâtre. Cela devra se faire avec l'aval de l'enseignant.e concerné.e, le cas échéant. Dans une telle éventualité, les modalités d'évaluation pourront être révisées au début de la session.

5. DOCUMENTATION

Une bibliographie sélective sera distribuée en classe ou sur le site de l'ENA.

6. POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

- Politique concernant les absences : La présence au cours est obligatoire et toute absence non motivée pourrait entraîner des pénalités. Un règlement concernant les absences a été voté au comité de programme. Selon ce règlement, une absence non motivée peut entraîner des pénalités et trois absences non motivées peuvent entraîner un échec. La règle des absences motivées pour une raison sérieuse tient toujours : une absence est considérée motivée sous présentation d'une preuve écrite valable et vérifiable à l'enseignant.

- Politique concernant la correction de la langue :

www.lit.ulaval.ca/departement/politiques-et-reglements/

- Plagiat / voir *Règlement des études de l'Université Laval* : <http://www.lit.ulaval.ca/index.php?id=493>

- Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

- Politique relative au calendrier de publication des résultats : 30 % de la note globale devra avoir été attribuée et communiquée aux étudiants deux jours ouvrables avant la date d'abandon sans échec et sans remboursement. Seuls les cours à formule particulière, ayant été approuvés par les directions d'unité, seront exemptés de cette politique, ce qui devra faire l'objet d'une mention dans le plan de cours.

Échelle de conversion de notes (1^{er} cycle)

Excellent	A+ = 94-100	A = 89-93	A- = 85-88	Passable :	D+ = 61-64	D = 55-60
:						
Très bon :	B+ = 82-84	B = 78-81	B- = 75-77	Insuffisant :	E = 0-54	
Bon :	C+ = 72-74	C = 68-71	C- = 65-67			